

## **POSTULAT POUR UN « FOND COMMUNAL ENERGIE ET DURABILITE »**

Selon le 6e rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la crise climatique s'accélère, et d'ailleurs nous pouvons le constater nous-mêmes tous les jours. Les conséquences pour le monde, et pour la Suisse en particulier, seront dramatiques dans un temps, hélas, très proche.

Les collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) doivent prendre des mesures volontaristes si nous voulons nous adapter et atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050 (accords de Paris). Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec des programmes incitatifs ambitieux (voire contraignants) de la part de tous les pouvoirs publics, les cantons et la Confédération venant en appui des communes pour mener à bien leurs projets de réduction des impacts climatiques et de durabilité au niveau local.

Si des coûts importants devront être engagés pour la protection du climat et de la biodiversité ainsi que pour l'adaptation au changement climatique, les impacts prochains sur les infrastructures, la qualité de vie et la santé des habitantes et habitants et sur notre économie locale seront bien plus massifs, du point de vue économique au moins.

Il est donc nécessaire d'agir, y compris au niveau communal : nous rappelons ici que un tiers des émissions de gaz à effet de serre est dû aux ménages, majoritairement par l'habitat, l'alimentation et les transports.

Il est largement démontré que les aspects financiers sont un frein à l'innovation et la réalisation de projets dans le domaine du climat, il faut donc adopter une démarche de « coup de pouce » à l'intention des résident-e-s communaux.

Pour ce faire, nous proposons un fonds communal spécialement dédié à des projets privés ou publics, au niveau local et pour notre population. Il constituera une forme d'encouragement et de redistribution à la population sous forme d'aides et de subventions. Ce fonds, moyennant un règlement, pourra être utilisé, notamment pour :

- L'aide à la réduction de la consommation d'énergie,
- Le soutien au développement des énergies renouvelables,
- La protection de la biodiversité,
- La sensibilisation de la population à la durabilité et la problématique climatique, etc.

Par ailleurs, l'adhésion au Plan énergie et climat des communes (PECC), annoncé par la Municipalité au Conseil communal en décembre 2022, va lancer un mouvement dont nous espérons qu'il sera à la hauteur des enjeux. A cet égard, le présent postulat n'est en rien contradictoire avec le PECC puisqu'il en constitue une mesure phare.

Au vu de ce qui précède, nous demandons donc à la municipalité d'étudier et de rapporter sur l'opportunité de créer un « Fond climat et durabilité communal » à l'image d'une cinquantaine d'autres communes vaudoises de toutes tailles (par exemple Vucherens, Rueyres ou encore Mex). Ce fonds pourrait être alimenté par le budget ou la fortune communale et/ou encore par un prélèvement sur les tarifs de l'électricité (à cet égard, les lois cantonales prévoient plusieurs possibilités).

Ce fonds constituera un pas vers la réussite de la transition et sera partie intégrante des efforts de notre commune vers plus de durabilité.

Les Cullayes, Servion le,

Signature :

Mary-Claude Pittet

Corinne Mérat